

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2015/2016

Numéro de séance : 2015/01

Date de convocation : 16/10/2015

Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Page	Numéro d'acte	Désignation des pièces jointes
I - Fonctionnement :			
- <u>Installation du conseil</u>			
- règlement du conseil d'administration (vote –A NT)			
- composition des différentes instances			
+ CP : commission permanente			
+ CD : conseil de discipline			
+ CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté			
+ C.H.S. : Commission Hygiène et Sécurité			
+ CE : commission éducative			
- <u>Financement des voyages scolaires</u>			
+ Séjour linguistique en Espagne 2016 (vote - AT)	8	6	1
+ Séjour linguistique en Angleterre 2016 (vote - AT)	8	12	1
- <u>Contrats et conventions à incidences financières :</u>			
.....+ Convention piscine (vote – AT)	9	1	1
.....+ Convention groupement de service paye des contrats aidés de l'Eure (Vote – AT)	9	7	
+ Convention prêt de matériel de secourisme (vote – AT)	9	8	1
- <u>Contrats et conventions sans incidence financière :</u>			
.....+ Convention de stage (stage en cuisine) (vote – ANT)			
.....+ Convention « une œuvre, un établissement » (vote – ANT)			
- <u>Recrutement des personnels par contrat de droit privé :</u>			
- Renouvellement contrat CUI espaces verts du 31/03/2016 au 30/09/2016 (vote AT)	10	2	1
- <u>Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement :</u>			
+ tarifs demi-pension 2016 : tarifs élèves, agents, FCSH, FARPI, charges communes (vote -ANT)			
.....+ Nouveau règlement de la restauration au 1er janvier 2016 (vote - ANT)			
+ Tarifs des autres personnels 2016 (vote - ANT)			

<p><u>II – Budgétaire et financière :</u></p> <p>- <u>Décision budgétaire modificative soumise au vote :</u></p> <p>+ Prélèvement sur réserve : 5000 € viabilisation (vote - AT)</p> <p>+ Répartition du loyer pour le logement loué (vote - AT)</p> <p>- <u>Décision budgétaire modificative pour information :</u></p> <p>+ Subvention de co-financement</p> <p>+ Remboursement assurance vol du 25 juin 2015</p> <p><u>III – Action éducatrice :</u></p> <p><u>VI – Affaires diverses :</u></p> <p><u>Questions diverses à soumettre 48 heures avant le CA</u></p>	<p>12</p> <p>12</p>	<p>3</p> <p>4</p>	<p>2</p> <p>2</p>
--	---------------------	-------------------	-------------------

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 12/11/2015

Qualité	Titulaires		P	A	E	Suppléants			
			P	A	E				
Equipe de direction de l'établissement	RIETTE Pascal QUENTIN Sandrine FOLLIOU Marie LEGROS Nicolas	Principal Adjointe CPE Gestionnaire	X X X			MARIGO Cyrille	X		
Représentant de la collectivité de rattachement	FLAMBARD Jean-Pierre PARIS Micheline	Cons. Dépt. Cons. Dépt.	X		X	COUREL Francis HAKI Marie-Claire			
Représentant de la commune (groupement de communes)	PREVOST-GODON Nicole	Adjointe au maire	X						
Personnalité qualifiée	LUTZ François	Ingénieur retraité			X				
Personnels enseignants	TIHY Arnaud CHARON Marie-France HACOUT Rachel GRANDSIRE Isabelle PASTUREL Pauline POIGNANT Frédéric		X X X X X			TRILLARD Yannick DINE Jean-Louis NAJAC Stéphanie BLONDEL Frédérique KREBS Patricia LE ROY Frédéric	X		
ATOSS	BLANCHET Christine LEROY Renée		X X			ROSALIE Sandrine			
Parents d'élèves	LIBERGE David DORE Laurence GOUJON Sylvie LE MOAL Aurélie PANCHOUT Angélique GALLAIS Virginie	A.P.E.C.	X X X X X X			LEBERTOIS Katia Vatin Jérôme TARISSÉ Stéphanie CAENS Sophie DI BATISTA Bertille GROULT Géraldine			
Elèves	QUESNOIT Lucas CHANTRAN Luc		X X			ANGOT-FIVAZ Angèle PENNEROUX Mathilde			

Total : 24

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. le 16 octobre 2015.

19 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 17h08.

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour et demande une modification : il s'agit d'un rajout concernant une convention de prêt de matériel. Il précise que les professeurs ont déposé des questions diverses.

M. Delabrière est invité au CA en qualité de représentant de la communauté des communes.

Il explique que les actes votés par le Conseil d'Administration seront désormais dématérialisés et gérés informatiquement. La forme du PV change également. C'est pour cette raison que la présentation de l'ordre du jour a été modifiée en respectant un nouveau plan.

Le nouvel ordre du jour est accepté.

Mme Leroy, secrétaire, accepte d'être secrétaire de séance.

Arrivée de Mme Prévost-Godon : 20 membres présents

Installation du conseil d'administration :

M. le Principal félicite les membres élus au conseil d'administration et espère que les débats seront conviviaux et constructifs pour le bien-être de la communauté scolaire et la réussite des élèves.

Arrivée de M. Marigo : 21 membres présents

+ Règlement du conseil d'administration

M. le Principal lit le règlement intérieur du conseil d'administration. Celui-ci est identique à l'année précédente.

Concernant le secrétariat de séance abordé au point 5, il propose la rotation suivante afin que chacun puisse s'organiser. Il précise qu'un document sera transmis au secrétaire pour lui apporter une aide dans la prise de note en fonction des thèmes abordés :

CA n° 1 sur l'installation des commissions : le personnel ATOSS

CA n° 2 sur le budget : l'adjoint gestionnaire

CA n° 3 sur la DHG : les professeurs

CA n° 4 sur le compte financier : les parents

CA n° 5 sur le rapport d'activités : le principal-adjoint

Le règlement intérieur au fonctionnement du CA ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Votants : 21 pour : 21 contre : 0 abstention : 0

+ Composition des différentes instances :

Composition de la commission permanente :

M. Le Principal rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission. Il précise que le Conseil d'Administration peut lui déléguer certains pouvoirs comme le vote de la DHG mais cette proposition n'est pas retenue.
Après discussion les membres ci-dessous sont proposés.

Titulaires	Suppléants
M. RIETTE, Principal	
Mme QUENTIN, Principal-Adjoint	
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire	
M. FLAMBARD, Conseiller général	Mme PREVOST-GODON
GRANDSIRE Isabelle, enseignante	KREBS Patricia, enseignante
POIGNANT Frédéric, enseignant	PASTUREL Pauline, enseignante
TIHY Arnaud, enseignant	TRILLARD Yannick, enseignant
LEROY Renée, ATOSS	BLANCHET Christine, ATOSS
LIBERGE David, parent d'élève	PANCHOUT Angélique, parent d'élève
DORE Laurence, parent d'élève	GALLAIS Virginie, parent d'élève
LE MOAL Aurélie, parent d'élève	GOUJON Sylvie, parent d'élève
ANGOT-FIVAZ Angèle, élève	QUESNOIT Lucas, élève

Composition du conseil de discipline :

M. Le Principal rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.
Après discussion les membres ci-dessus sont proposés.

Titulaires	Suppléants
M. RIETTE, Principal	
Mme QUENTIN, Principal-Adjoint	
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire	
Mme FOLLIOU, CPE	
POIGNANT Frédéric, enseignant	GRANDSIRE Isabelle, enseignante
KREBS Patricia, enseignante	PASTUREL Pauline, enseignante
DINE Jean-Louis, enseignant	TIHY Arnaud, enseignant
CHARON Marie-France, assistante d'éducation	NAJAC Stéphanie, enseignante
BLANCHET Christine, ATOSS	ROSALIE Sandrine, agent d'accueil
LIBERGE David, parent d'élève	PANCHOUT Angélique, parent d'élève
DORE Laurence, parent d'élève	GOUJON Sylvie, parent d'élève
GALLAIS Virginie, parent d'élève	LE MOAL Aurélie, parent d'élève
CHANTRAN Luc, élève	PENNEROUX Mathilde, élève
QUESNOIT Lucas, élève	ANGOT-FIVAZ Angèle, élève

Composition de la Commission Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.) :

M. Le Principal rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.

Titulaires
M. RIETTE, Principal
Mme QUENTIN, Principal-Adjoint
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire
Mme FOLLIOU, CPE
M. FLAMBARD, conseiller général
Mme PREVOST-GODON, représentant la commune
M. DELABRIERE, représentant la COM-COM
GRANDSIRE Isabelle, enseignante
PASTUREL Pauline, enseignante
NAJAC Stéphanie, enseignante
CHARON Marie-France, assistante d'éducation
TIENNOT Rachel, infirmière
BLANCHET Christine, ATOSS
LIBERGE David, parent d'élève
DORE Laurence, parent d'élève
GALLAIS Virginie, parent d'élève
PANCHOUT Angélique, parent d'élève
LE MOAL Aurélie, parent d'élève
GOUJON Sylvie, parent d'élève
QUESNOIT Lucas, élève
ANGOT-FIVAZ Angèle, élève
Représentant de la gendarmerie/ planning familial

Après discussion les membres ci-dessous sont proposés.

Arrivée de Mme Goujon : **22** membres présents

M. le Principal informe les membres du CA que la première réunion du CESC aura lieu le 17 novembre prochain.

Composition de la commission hygiène et sécurité

M. Le Principal rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.

Compte tenu des travaux d'extension du collège qui démarre en 2015, le Principal propose aux membres du conseil d'administration de remettre en place la création d'une Commission Hygiène et Sécurité (C.H.S) qui a été créée l'an dernier.

La commission de sécurité est passée le 17 octobre 2013 et a émis des avis et conseils notamment concernant la mise à jour des consignes incendies ou la formation des personnels, mais aussi sur les exercices de confinement (P.P.M.S) à effectuer au minimum tous les ans.

La C.H.S, instance non obligatoire, sera ainsi un lieu de discussion et d'information pour toutes les questions liées à la sécurité et les conditions de travail dans l'établissement. Elle se réunira en fonction des besoins.

Titulaires

M. RIETTE, Principal

Mme QUENTIN, Principal-Adjoint

M. LEGROS, adjoint-gestionnaire

Mme FOLLIOU, CPE

Mme TIENNOT, infirmière

M. FLAMBARD Conseiller Général

Mme PREVOST-GODON, représentant la commune

ROSALIE Sandrine, agent d'accueil

LE ROY Frédéric, enseignant

HACOUT Rachel, enseignante

LIBERGE David, parent d'élève

GALLAIS Virginie, parent d'élève

PENNEROUX Mathilde, élève

CHANTRAN Luc, élève

A savoir que des personnes qualifiées peuvent être invitées pour des sujets précis, le médecin scolaire, le responsable du CG qui suivra les travaux, l'infirmière, un expert, l'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), etc.

Après discussion les membres ci-dessous sont proposés.

Composition de la commission éducative

M. Le Principal rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.

M. RIETTE, Principal

Mme QUENTIN, Principal-Adjoint

DINE Jean-Louis, enseignant

GRANDSIRE Isabelle, enseignante

LIBERGE David, parent d'élève

GALLAIS Virginie, parent d'élève

Après discussion les membres ci-dessous sont proposés.

Financement des voyages scolaires

+ Séjour linguistique en Espagne 2016 (Acte n°6)

Un séjour linguistique à Madrid est prévu du 16 au 21 mai 2016. Il concernera 68 élèves de 3^{ème} accompagnés par 6 adultes.

Le programme contient 2 nuits en autocar (aller et retour) et 3 nuits en pension complète en famille à Madrid. Un appel d'offre a été proposé et six organismes de voyage y ont répondu. Après étude des offres l'organisme EUROVOYAGES a été retenu. Des actions sont prévues afin de baisser le tarif par élève et de proposer d'autres prestations, le tarif final demandé aux familles est ainsi de **365 €** par participant, assurances comprises.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer le contrat avec le voyageur EUROVOYAGES

+ demander la somme de 365 € par participant, assurances comprises, aux familles, le collège prenant à sa charge la part des accompagnateurs.

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

+ Séjour linguistique en Angleterre 2016 (Acte n°12)

Un séjour linguistique à Londres est prévu du 18 au 21 mai 2016. Il concernera 50 élèves de 4^{ème} et 5^{ème} accompagnés par 4 adultes.

Le programme contient 2 nuits en pension complète en auberge de jeunesse à Londres. Un appel d'offre a été proposé, deux organismes de voyage y ont répondu, après étude des offres l'organisme VERDIE a été retenu. Des actions sont prévues afin de baisser le tarif par élève et de proposer d'autres prestations, le tarif final demandé aux familles est ainsi de **258 €** (*montant à confirmer*) par participant, assurances comprises.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer le contrat avec le voyageur VERDIE

+ demander la somme de 258 € par participant, assurances comprises, aux familles, le collège prenant à sa charge la part des accompagnateurs.

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

Contrats et conventions à incidences financières :

.....+ Convention piscine (Acte n°1)

M. Riette explique que, comme chaque année, le collège emmène à la piscine de Pont-Audemer tous les élèves de 6^{ème} sur une séance pour les tester et prend sur 10 séances les élèves de 5^{ème} repérés comme non nageur.

Une convention entre le centre aquatique de Pont-Audemer et le collège doit être passée pour l'utilisation de la piscine. L'horaire retenu pour l'année scolaire est le jeudi de 15h10 à 16h00 pour un tarif de 74.72 € (demi-tarif) la séance. Cette opération est financée par le Conseil Départemental.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer cette convention pour régularisation car les séances ont déjà commencé.

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

.....+ Convention groupement de service paye des contrats aidés de l'Eure (Acte n°7)

M. Riette explique que le collège est directement employeur des contrats aidés (CUI) recrutés par l'établissement. Cette année ils sont au nombre de cinq, trois pour la vie scolaire et deux pour l'entretien du établissement. Ils sont tous pourvus ce qui n'était pas le cas l'an dernier.

Les contrats aidés sont régies par le droit du travail à l'instar des salariés du secteur privé, la gestion est donc conséquente et doit être assurée par le collège. Cependant la paie des contrats est mutualisée au sein d'un groupement de service des établissements de l'Eure. Elle est réalisée par le lycée Aristide Briand à Evreux. Le collège doit donc adhérer à ce groupement de services.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer cette convention (l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement de Service de Paye des contrats aidés de l'Eure qui rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2016 précise que la cotisation annuelle sera de 50 € par contrat aidé contre 30€ précédemment).

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

.....+ Convention prêt de matériel de secourisme (Acte n°8)

Comme chaque année prête du matériel de secourisme à l'école primaire de Martainville, du 09/11 au 18/12/2015, contre une participation financière de 20 €

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer la convention de prêt du matériel de secourisme pour régularisation.

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

Contrats et conventions sans incidence financière :

.....+ Convention de stage (stage en cuisine) (vote – ANT)

Une élève en BTS diététique sera en stage dans en cuisine du 30 mai au 17 juin 2016.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer la convention de stage.

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

.....+ Convention « une œuvre, un établissement » (vote – ANT)

Le collège, à l'initiative de Mme Najac, a passé une convention auprès de la FRAC (Fonds régional d'art contemporain de haute Normandie) portant sur le prêt d'une œuvre de Laurence CATHALA qui sera visible dans l'établissement du 5 novembre 2015 au 17 décembre 2015.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer la convention « une œuvre, un établissement » pour régularisation.

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

Recrutement des personnels par contrat de droit privé :

+ Renouvellement contrat CUI espaces verts du 31/03/2016 au 30/09/2016 (Acte n°2)

Le département de l'Eure a donné son autorisation pour prolonger le contrat CUI espaces verts occupé par M. Marie pour la période du 31/03/2016 au 30/09/2016.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer la prolongation de ce contrat

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement (vote - ANT)

1. tarifs demi-pension 2016 : tarifs élèves, agents, FCSH, FARPI, charges communes (vote – ANT)

M. Legros explique que le Département de l'Eure fixe chaque année les tarifs des repas des élèves et de ses agents dans tous les collèges de l'Eure. La prestation proposée est un forfait annuel, le paiement est versé pour l'ensemble des repas de l'année. Le système de forfait permet un tarif plus attractif, mais ne permet pas aux familles de choisir les journées ou l'élève peut manger au self ou d'être remboursé (sauf cas énoncés ci-dessous).

Le forfait annuel s'élève pour l'année 2016 à **444,15 €** contre 437.10 € l'année dernière soit une augmentation de 7,05 euros.

Le Département propose un tarif élève externe à **3.55 €** le ticket, proposé à titre exceptionnel aux élèves externes.

Le tarif pour les agents du Département est fixé à **2.50 €** contre 2.45 € l'année dernière.

Toutes les recettes sont gérées et collectées par le service intendance du collège. Une partie des recettes de la restauration est reversée au Département : le **FCSH** (Fond commun pour le service d'hébergement), soit un reversement pour l'acquisition de matériel de cuisine représentant **1.5%** de nos recettes totales. Le FARPI, un reversement pour la rémunération des personnels de cuisine représentant **20%** des recettes de cantines du collège.

Un des représentants des parents d'élèves souhaite savoir si la répartition a changé. M. l'adjoint gestionnaire répond par la négative.

Le solde permet l'achat des denrées alimentaires : en 2015 le cout moyen des dépenses par repas était de 1.90 €.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour ces nouveaux tarifs :

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

2. nouveau règlement de la restauration au 1^{er} janvier 2016 (vote – ANT)

M. Legros explique que cette année le Conseil d'Administration perd sa compétence sur l'adoption du règlement de la restauration, le règlement définit les cas où une famille peut être remboursée lors de certaines absences. Désormais le Département établit un règlement demi-pension applicable à l'ensemble des collèges de l'Eure au 1^{er} janvier 2016.

Les principaux changements apportés par le nouveau règlement :

- Remboursement pour maladie au bout de 6 repas consécutifs contre 4 auparavant.
- Pas de remboursement lors d'exams, en cas d'annulation des transports scolaires (neige, etc.) si la restauration est maintenue, ou en cas de rentrée décalée par exemple.

Un des représentants des enseignants souligne qu'il est plus facile pour les élèves des grandes villes (exemple : Evreux) de venir déjeuner au collège car ils peuvent venir à pieds, tandis que les élèves des campagnes sont dépendants des transports scolaires.

Il est demandé aux membres du CA de voter ce nouveau règlement pour avis :

Votants : 22- pour : 11 contre : 8 abstention : 3

3. tarifs des autres personnels (vote – ANT)

M. Legros explique que, comme les années précédentes, nous devons voter pour le nouveau budget les tarifs des autres personnels.

Le collège propose d'aligner sur le tarif des agents du Département les tarifs des assistants d'éducation, des contrats aidés CUI, des personnels de catégorie C, de l'infirmière, soit **2.50 €**.

Pour le personnels des catégories A et B (enseignants, personnel de direction, CPE, assistante sociale, COP, invités.) nous proposons le tarif de **3.90 €** (contre 3.85 € l'année précédente)

Nous proposons également de conserver un taux de charges communes représentant **21%** des recettes qui sont reversées vers le service de fonctionnement du collège (ALO) pour l'entretien, la maintenance et la viabilisation de la cuisine et du réfectoire.

Il est demandé aux membres du CA de voter ces nouveaux tarifs :

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

Décision budgétaire modificative pour vote :**+ prélèvement sur fonds de réserve : 5000 € pour la viabilisation (Acte n°3)**

Une DBM est une Décision Budgétaire Modificative, pour les dépenses ou recettes exceptionnelles qui n'ont pas pu être prévus au budget initial, il y a l'obligation soit d'informer le C.A soit de demander un vote (selon la nature de la DBM)

5000 € pour la Viabilisation :

Nos estimations de dépenses d'électricité et de gaz pour l'année 2015 sont supérieures à ce qui était prévu au budget initial, nous prévoyons notamment une forte hausse des dépenses d'électricité. Il y a plusieurs raisons à cela :

- L'installation de deux classes préfabriquées en plus (éclairage, chauffage électrique)
- La hausse régulière de l'utilisation de matériel électronique (vidéoprojecteurs, informatique, etc.)
- Le mode de calcul de la dotation « électricité » par le Département : moyenne des dépenses des 3 dernières années.

A noter qu'au 1^{er} janvier 2016, le marché de l'électricité sera totalement libéralisé, nous avons adhéré au groupement d'achat géré par le Département, le fournisseur d'électricité retenu est l'entreprise « GDF Suez ». Le Département prévoit des économies de l'ordre de 12.50 % pour une part d'énergie renouvelable de 50%.

M. le Principal demande au représentant du conseil départemental s'il n'était pas possible de prendre en compte les dépenses des préfabriqués supplémentaires ?

M. le conseiller départemental répond que ce n'est pas possible tant qu'il y a des fonds de réserve suffisants pour couvrir ces dépenses.

Il est demandé aux membres du CA de voter cette DBM :

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

+ répartition du loyer pour le logement loué (Acte n°4)

Le logement de fonction situé au 80 rue Hailsham, attribué au Principal mais qui a obtenu une dérogation pour l'année scolaire 2015/2016 est loué depuis le 1^{er} août 2015 pour un loyer mensuel de 550 €.

Cela représente pour l'année 2015, 2750 € de recette dont nous proposons la répartition suivante :

- La moitié soit 1375 € pour la maintenance des 3 logements de fonctions (chaudières, VMC, papier peint, peinture, etc.)
- La moitié soit 1375 € pour toute dépense informatique du collège.

Enfin, 600 euros sont versés pour les charges du logement (eau, gaz, électricité).

Il est demandé aux membres du CA de voter cette DBM.

Un des représentants des parents d'élèves demande pourquoi ne pas mettre les charges supplémentaires (chaudière etc...) au loyer du locataire ?

M. le Principal répond que le logement n'était pas habité depuis un an et que pour pouvoir le louer on avait baissé le prix du loyer, qu'il était difficile pour cela de demander des charges supplémentaires.

Votants : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

Décision budgétaire modificative pour information :

1. subvention de co-financement

Le Département attribue chaque année des subventions pour l'achat de matériel ou de travaux à hauteur de 50% ou 70% des dépenses, c'est ce que l'on appelle des dépenses en co-financement entre le collège et le Département. Cette subvention permet au collège de faire des dépenses plus spécifiques, notamment lorsque que le Département ne peut pas prendre en compte nos besoins particuliers.

Mobilier et matériel : subvention de **2198.73 €** pour un total de 4397.46 € (max 4500 €)

Décapeuse sol DUPLEX 420 ; Presse manuelle à levier pour les arts plastiques ; Vitrine d'exposition pour le CDI ; Modèle anatomique pour la S.V.T.

Travaux de maintenance : subvention **3488.00 €** pour un total de 5328.05 € (max 5 000 €)

La subvention pour travaux a été réduite de moitié cette année.

Réparation des volets électriques et manuels du collège, fourniture d'une perceuse et équipement pour l'agent de maintenance, travaux sur véhicule de fonction, matériel de peinture.

Matériel cuisine : subvention de **1482.86 €** pour un total de 2118.36 € (max 15 000 €)

Achat d'un réfrigérateur pour le personnel, petit matériel de cuisine, maintenance diverse.

2. remboursement assurance vol du 25/06/2015

Suite au cambriolage qui a eu lieu au collège le weekend du 27 et 28 juin 2015 le matériel suivant a été dérobé :

- Disque dur professionnel en salle des professeurs de l'enseignant référent TICE.
- Ordinateur portable en salle des professeurs de l'enseignant EPS
- Deux claviers et souris sans fil salle 4 et 5
- Cinq enregistreurs MP3 pour les enseignements d'Espagnol

Notre assurance, au titre de l'assurance des biens sensibles (informatique, électronique, etc.), nous a adressé un chèque de 474 € franchise et vétusté déduites.

Nous vous proposons d'intégrer cette recette au budget pour couvrir des dépenses informatiques notamment le rachat de certains biens (PC portable, enregistreurs MP3, etc.)

(service ALO – MAINT-INFO)

M. le Principal souligne un problème de sécurité côté parking de la salle des professeurs et précise qu'une négociation est en cours pour obtenir un portail électrique avec badge dans le cadre de la restructuration du collège.

RUBRIQUE IV. ACTIONS DIVERSES

Les professeurs ont déposé des questions diverses :

- **Téléphone de la salle des professeurs à installer si possible dans la 2^{ème} pièce et pouvoir téléphoner dans les départements limitrophes (Calvados par exemple)**

M. l'adjoint gestionnaire répond qu'il est possible de faire passer le téléphone dans la 2^{ème} pièce. Il va prendre contact avec l'installateur téléphonique pour la programmation des numéros hors département.

- **Photocopieur plus proche de la salle des professeurs, si nous avons un 2^{ème} appareil**

M. le Principal rappelle que le photocopieur situé à la loge est un peu vieux et que le contrat de maintenance a expiré depuis Avril 2015. Après négociations, le contrat a été prolongé. [Aux dires du réparateur avec toutes les pièces qui ont été changées, il est comme neuf.]

De nombreuses réclamations ont été faites auprès du conseil départemental. Il semblerait que l'on ait été entendu et qu'un deuxième photocopieur soit à l'étude. Si tel est le cas, on envisage de mettre un photocopieur moins performant à l'administration et l'autre vers la salle des professeurs, cependant on ne voit rien venir.

Il est décidé, avec tous les membres du CA, de faire un courrier au conseil départemental pour appuyer le renouvellement du photocopieur compte tenu de l'urgence.

- **Formations des professeurs pour la réforme :**
 - **Calendrier des stages**
 - **Remplacement des professeurs en stage**

M. le Principal informe le CA qu'il a une réunion le 1^{er} décembre sur le thème de la réforme du collège et qu'il aura plus de précisions à donner après.

Mme l'adjointe précise qu'il a été dit que les professeurs auraient 5 jours de stage et qu'ils iraient par tiers.

Concernant le remplacement des professeurs qui partiront en stage, il est évident qu'il n'y aura pas de remplacement car tous les collègues sont concernés. Par contre, il sait qu'il y aura des professeurs susceptibles de faire des remplacements de courte durée et il remercie tous ces professeurs.

Il est fort probable également que des aménagements d'EDT soient faits.

- **Subvention manuels scolaires pour la rentrée 2016 dans le cadre de la réforme**

Les professeurs savent, qu'avec la nouvelle réforme, que tous les programmes vont changer et ils se demandent si la subvention sera suffisante pour les manuels scolaires ?

M. le Principal précise que c'est de la compétence de l'Etat. 40% sont pris en charge par le rectorat.

Pour le moment il n'y a pas de réelles réponses.

Monsieur le Principal vient de recevoir des questions diverses déposées par les parents d'élèves et les élèves. Il demande aux membres du CA s'ils acceptent de les traiter ? Réponse affirmative de tous les participants.

Questions diverses des parents d'élèves :

- **2nd service de restauration**

Certains élèves se plaignent qu'au 2nd service, il n'y a plus assez de choix. M. l'adjoint-gestionnaire va en informer le chef de cuisine pour qu'il prenne en compte cette remarque et fasse le nécessaire pour que les élèves du 2nd service aient les mêmes choix.

- **Absence du professeur d'anglais**

Les parents d'élèves s'inquiètent du non remplacement d'un professeur d'anglais absent depuis le début du mois d'octobre.

M. le Principal leur répond que dans la journée un professeur contractuel venait d'être nommé et qu'il prenait ses fonctions dès le lendemain.

Il remercie aussi les professeurs d'anglais de l'établissement d'avoir fait des remplacements de courte durée pour remplacer leur collègue.

Questions diverses des d'élèves :

- **Absences des professeurs notées à l'extérieur de l'établissement** : les élèves souhaiteraient que les absences des professeurs soient notées sur un panneau à l'extérieur de l'établissement ce qui leur permettrait de ne pas entrer dans l'établissement puisque le règlement intérieur interdit aux élèves de ressortir

M. le Principal répond que l'absence des professeurs concerne les parents. Que les élèves sont sous la responsabilité de l'établissement dès leur arrivée et qu'il est hors de question de laisser les élèves dans la rue sans que les parents soient d'accord. C'est pour cette raison que les élèves restent au collège.

- **Utilisation des portables dans l'enceinte du collège** : les élèves souhaiteraient pouvoir utiliser leur portable dans l'enceinte de l'établissement, comme les MP3 eux sont autorisés.

M. le Principal rappelle que les portables doivent être éteints dans l'établissement. Il pense que c'est une question de confiance mais n'est pas sûr que tous les élèves jouent le jeu. Cette demande peut être officielle dans le cas d'une demande de révision du règlement intérieur qui sera votée en CA.

- **Vie scolaire pas assez ouverte** :

M. le Principal souhaiterait un peu plus de précisions concernant cette question et propose aux élèves de se renseigner sur les moments précis et de faire le point avec le CPE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Principal clôt la séance à 18h35. Il informe les membres du CA que la prochaine réunion aura lieu le mardi 24 novembre. Elle concernera le Budget.